



L'Indépendant

Journal de l'Union des indépendants

No 63, Janvier 2011

Copions la Norvège!

Il y a quelques années, on parlait de la « maladie hollandaise ». Cette expression désignait la situation économique d'un pays qui, à la suite de la découverte d'un gisement de matières premières, était inondé de nouvelles ressources. Le résultat était le cercle maudit: abondance soudaine, gaspillages, investissements peu utiles, endettement, inflation, ... Pour éviter cette spirale négative, les pays les plus sages investissent leurs ressources naturelles dans un fonds dont les revenus seuls sont utilisés pour des



but à long terme. La Norvège en est le bon exemple. Les pays producteurs de matière première en Afrique, l'antithèse. Dès 2015, l'équivalent de 15 milliards de francs reviendra aux communes valaisannes propriétaires de barrages. Ce montant est disproportionné avec leurs possibilités de l'utiliser avec efficacité et sur le long terme. Dans le cas extrême d'Eisten, il s'agit de plus de 1,5 millions de francs par habitant.

Personne ne trouverait juste de spolier les communes de la totalité des droits de retour. Par contre, une répartition s'impose. Après tout, les lignes électriques sont aussi une charge. Est-il juste qu'un jeune qui ne trouve pas de travail dans son village soit privé de sa part de droit de retour?

Plusieurs réponses sont possibles. La plus raisonnable est celle de la Norvège. La création d'un fonds valaisan souverain qui recouvrerait 50 à 70% des droits de retour. Les sommes seraient versées à l'Etat pour être utilisées sous la surveillance du Grand Conseil à des buts fixés dans la loi, des buts qui permettent à long terme d'adapter le Valais aux défis environnementaux et sociaux des 100 prochaines années, jusqu'au prochain retour des concessions, dans 100 ans.

Pascal Couchepin
Anc. Président de la Confédération

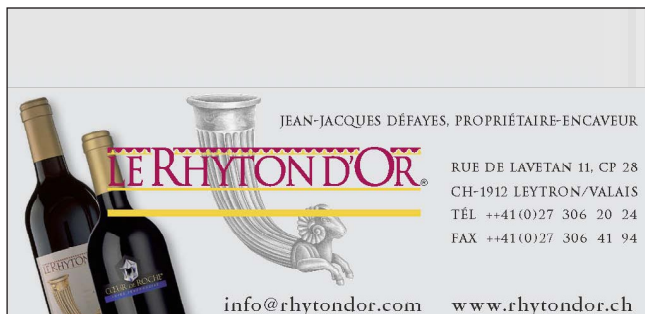
**L'UDI vous souhaite
une excellente année 2011!**



*L'Union des Indépendants
félicite le Conseiller national
Jean-René Germanier, membre de l'UDI,
pour son élection
à la présidence du Conseil national.
Nous lui souhaitons
une belle année présidentielle 2011.*

Visitez notre site internet: www.udi-valais.ch

JEAN-JACQUES DÉFAYES, PROPRIÉTAIRE-ENCAVEUR



LE RHYTON D'OR

RUE DE LAVETAN 11, CP 28
CH-1912 LEYTRON/VALAIS
TÉL ++41(0)27 306 20 24
FAX ++41(0)27 306 41 94

info@rhytondor.com www.rhytondor.ch

Union des Indépendants

Editeur UDI, CP 1391, 1951 Sion. Tél. 076 584 34 22
Rédacteur Philippe Nantermod
Site internet www.udi-valais.ch
Email secretariat@udi-valais.ch
Tirage 2200 exemplaires
Impression Calligraphy.ch SA
Place de la Gare 6, 3960 Sierre
Tél. 027 451 24 24 - Fax 027 451 24 20
www.calligraphy.ch - sierre@calligraphy.ch

RETOUR DES CONCESSIONS, RETOUR DU DÉBAT

Le 23 novembre 2010, l'UDI a organisé un grand débat sur le retour des concessions hydrauliques, avec la participation remarquable de MM. Xavier Comtesse, Jean-Michel Cina, Vincent Riesen et Christophe Dumoulin, et modéré par M. Pierre Mayoraz du Nouvelliste. Une centaine de personnes ont participé à l'événement, parmi lesquelles plusieurs personnalités reconnues tant dans le domaine électrique que politique.



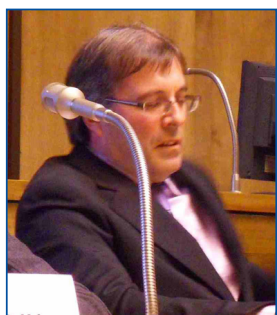
« On oublie: les consommateurs, soit les ménages et les entreprises. Leurs intérêts doivent être pris en compte.



« Les Bagnards ont pris un risque il y a 60 ans en concédant leurs eaux et en inondant leurs vallées. Si le canton récupère la manne, on spolie les communes ».

Plusieurs communes valaisannes deviendront dans les années à venir les propriétaires d'un nombre important de concessions hydrauliques et de barrages. Ces infrastructures ont une valeur de plusieurs milliards de francs, de 15 à 20. L'UDI a posé la question: comment gérer au mieux ces ressources?

Du débat sont ressorties trois grandes options d'utilisation de ces concessions, qui comportent chacune des avantages et des inconvénients.



« Les Valaisans doivent devenir propriétaires des infrastructures et produire eux-mêmes l'électricité »



« Avec ces 20 milliards, on peut changer l'avenir du Valais. »

D'un respect de la répartition actuelle défendue par Christophe Dumoulin, président de Bagnes, qui laisse la part belle aux communes concédantes, à l'option d'un fonds souverain cantonal proposé par Xavier Comtesse, les participants au débat ont exposé plusieurs visions radicalement différentes de l'utilisation de la manne.

Ce débat important va animer les débats publics et au sein des autorités dans les mois et années à venir. La solution retenue aura incontestablement des effets très importants sur l'économie valaisanne et sur les PME et Indépendants du canton. L'UDI s'engage sur la question et souhaite porter la voix des indépendants et petits entrepreneurs

du canton face à ce qui constitue à n'en pas douter à la fois l'opportunité et le défi le plus grand du canton en ce début de XXI^e siècle.

OPTION 1 Répartition selon le droit en vigueur

Cette option, défendue par M. Dumoulin, consiste à laisser aux communes le soin de gérer indépendamment leurs propres concessions hydrauliques. Plusieurs communes de montagne deviendront prochainement propriétaires des ouvrages hydrauliques sis sur leur territoire et sont libres de les exploiter selon leur bon vouloir. La commune de Bagnes a notamment montré sa capacité à gérer correctement ces moyens importants qui permettent de financer sur le long terme leurs investissements. Le canton percevra de 10 à 20% de la valeur des concessions hydrauliques.

Avantages

- Eviter un conflit entre le canton et les communes concédantes.
- Donner des moyens aux communes de montagne, généralement moins pourvues de moyens financiers.
- Garantir la sécurité du droit.
- Eviter les risques liés à l'évolution du marché électrique.

Inconvénients

- Hormis le mécanisme de péréquation intercommunal, les communes non concédantes ne profitent pas de la manne.
- Risque de conflits entre les communes concédantes et celles par exemples qui ont les pylônes électriques qui passent sur leur territoire et qui pourraient demander des «droits de passage»
- Risque d'une dilapidation des moyens sur l'ensemble du canton.
- Pas de possibilité de réaliser de grand projet cantonaux.
- Perte partielle de souveraineté sur l'électricité produite en Valais.

Option 2 Le Valais, grand électricien

Plutôt que de réattribuer les concessions hydrauliques à des groupes électriques, M. Cina propose que le canton, par exemple par l'intermédiaire des FMVs, devient producteur d'électricité. La création d'un grand groupe électrique dont l'actionnariat est réparti entre les communes et le canton, assure au Valais un approvisionnement en électricité bon marché et sûr à long terme et ouvre de nouvelles perspectives économiques pour le canton.

Ce modèle repose notamment sur l'exemple Grison qui possède 49% de sa production électrique en partage avec des groupes électriques étrangers.

Inconvénients

- Les collectivités portent seul les risques liés à la production électrique et à l'évolution de la demande, de la production, du climat et des risques inhérents à la production.
- Le canton ne dispose pas du savoir faire des sociétés hydrauliques pour gérer l'électricité
- Les collectivités ne touchent pas la manne du retour des concessions en une fois mais sous la forme de dividendes dont la valeur est variable.
- Les collectivités pourraient ne pas atteindre la taille critique pour devenir un acteur de poids sur le marché électrique avec pour conséquence une obligation de se lier à un groupe électrique étranger.



« Le débat a opposé des personnalités de tous les milieux... »

Avantages

- Garantir un approvisionnement en électricité autonome et bon marché.
- Permettre une politique énergétique propre à attirer de nouvelles industries.
- Répartition maintenue entre canton et communes concédantes.
- Renforcement de l'industrie électrique en Valais.
- Indépendance vis-à-vis des groupes électriques étrangers.



... et s'est longuement poursuivi durant l'apéritif.

Option 3 Création d'un fonds souverain

Ce modèle, défendu par M. Comtesse ou encore M. Pascal Couchepin, sur l'exemple norvégien de gestion des ressources énergétiques, vise à réunir l'ensemble de l'argent issu de l'attribution des concessions à des électriciens dans un fonds souverain cantonal. Les communes concédantes ne sont plus propriétaires de la manne des concessions. Le fonds souverain, doté de près de 20 milliards de francs, doit servir à réaliser de grands projets pour le canton, comme par exemple la création de centres de recherches, d'universités ou de hautes écoles.

Ces moyens doivent permettre de désenclaver le Valais et d'en faire un canton avec un meilleur pouvoir économique.

Avantages

- Donner au canton des moyens pour créer de nouveaux secteurs économiques importants.
- Éviter les risques liés à l'évolution du marché électrique.
- Donner au canton un projet cohérent face à la Berne fédérale.
- Éviter la dilapidation morcelée de la manne du retour des concessions.
- Le canton est sûr de toucher de l'argent ce qui ne sera pas forcément le cas s'il gère les barrages. Le risque d'une diminution de la quantité d'eau (donc de diminution de productivité) due au recul continu des glaciers est n'est pas négligeable.

Inconvénients

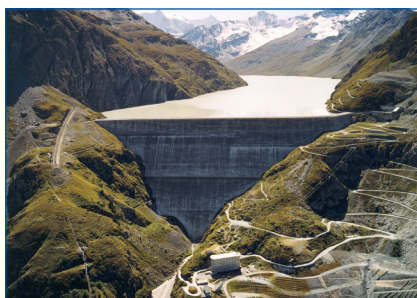
- Risque important de conflit entre canton, communes non concédante et communes concédantes.
- Perte de souveraineté sur l'électricité valaisanne.

DROITS DE RETOUR : L'UDI PREND POSITION

Suite au débat du 23 novembre 2010, l'Union des Indépendants a sondé ses membres à propos des trois solutions proposées. De nombreux chefs d'entreprise et indépendants ont pris position sur cette question cruciale pour l'avenir économique et social du Valais.

D'une manière globale et quasiment unanime, la solution préférée des entrepreneurs est la troisième, à savoir la création d'un fonds souverain. Malgré le peu d'informations encore disponibles (valeur réelle des concessions, date précise des retours, risques environnementaux), l'opinion généralement partagée est que le Valais ne doit pas rater la chance du siècle de sortir le canton de son statut périphérique et tenter d'en faire un véritable nouveau pôle économique de Suisse et d'Europe.

Sur le modèle norvégien, créer un fonds souverain est certainement la solution la plus viable à long terme. Les revenus d'une telle épargne permettront à eux seuls de réaliser des projets formidables



MM. Godel, Dayer, Cina et Mayoraz (modérateur du débat).

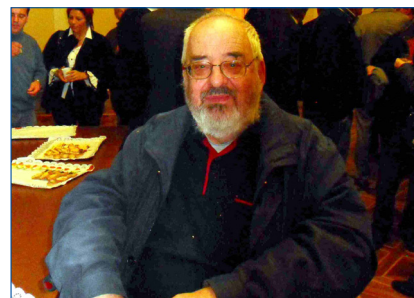
pour le canton et de lutter contre l'un des problèmes les plus graves du Vieux Pays : la fuite des cerveaux.

Pour l'UDI, il est évident que les communes concédantes doivent trouver leur compte. Il est exclu de les priver totalement de la manne du retour des concessions et les sacrifices qui ont parfois été consenti durant des décennies doivent aujourd'hui être récompensés. Mais il est évident que ce qui est bon pour le canton est bon pour Hérémence, Finhaut ou Bagnes. Lorsque le Valais croît, c'est toutes les branches économiques qui en profitent et les Vallées latérales du même coup.

L'idée de faire du Valais un grand électricien ne rencontre que peu d'échos. Il apparaît que les risques liés à la production électrique sont trop élevés pour qu'ils soient pris par une autorité qui n'a actuellement ni les compétences, ni la taille critique pour faire face aux changements climatiques et

à l'évolution rapide du marché électrique. De surcroît, il est difficile d'estimer l'impact en terme d'emploi et de croissance économique du transfert des concessions en mains publiques par rapport aux groupes électriques actuels. Il n'est pas possible de délocaliser les barrages hydrauliques, les emplois nouveaux risquent de n'être pas si nombreux qu'espérés, même si l'Etat se charge de gérer l'électricité.

Si un tel fonds souverain devait être mis sur pied, les membres de l'UDI tiennent en tout cas à ce que les partenaires économiques soient intégrés de près aux discussions sur l'utilisation des fonds. En effet, l'esprit d'entreprendre doit constituer la ligne de conduite principale pour la gestion de la manne afin de concrétiser la volonté d'améliorer l'attractivité et les compétences cantonales. Ainsi, l'UDI espère que le canton saura, grâce à son or bleu, devenir la Silicon Valley européenne de demain.



M. Raymond de Morsier a suivi le débat avec un grand intérêt.

Le confort c'est... Stressless

l'autre mot pour Stressless

Découvrez l'original !

meubles **decarte** EN VALAIS

www.decarte.ch - 027 743 43 43

CRETTAVENTURE
CAMEL ACTIVE VALAIS > RIDDES

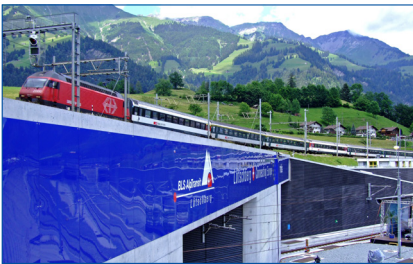
L'art du sport chic

camel active

QUELS PROJETS POUR LE VALAIS DE DEMAIN ?

Un fonds souverain doté de 10 à 20 milliards de francs, c'est bien joli, mais pour faire quoi ? Cette question est centrale dans le débat. L'Indépendant tente d'esquisser quelques idées qui pourraient améliorer le Valais et améliorer sa compétitivité. Liste non exhaustive, il va de soi...

Infrastructures : terminer les travaux !



Terminer le Tunnel du Lötschberg, c'est diminuer d'un tiers la distance entre Sion et Berne.

On en parle souvent, mais la question mérite d'être posée. Comment financer l'achèvement de la liaison sud du Lötschberg ? Devisé à plus d'un milliard de francs, le tube permettrait de gagner encore 20 minutes entre le Valais et Berne ou Zurich. Un investis-

sement de cet ordre permettrait sans doute de désenclaver encore plus le Valais et faire bénéficier à la partie francophone de l'appel d'air économique que le Lötschberg a provoqué dans le haut. Autre ligne, autres projets. La ligne du Simplon, d'Aigle à Domodossola mérite elle aussi des aménagements importants pour pouvoir accueillir enfin des trains deux étages à la capacité meilleure que ceux qui circulent actuellement et du matériel roulant globalement plus confortable. Situé à moins de deux heures de l'aéroport de Cointrin, le Valais a besoin d'une bonne liaison ferroviaire pour accueillir les touristes valaisans. Selon les CFF, dans leur ensemble, tant sur la partie valaisanne que vaudoise du tracé, les travaux s'élèveraient à moins de 100 millions de francs.

L'université du Valais

Le Canton du Valais est, avec le Jura, le seul canton romand à ne pas disposer d'une université. Notre canton n'a certainement pas vocation à ouvrir une faculté de chaque domaine, mais cer-



L'Université de Neuchâtel a créé 1'100 postes de travail à forte valeur ajoutée.

taines branches bien spécifiques trouveraient certainement des intérêts à être enseignées en Valais. De l'économie à l'agriculture, en passant par l'énergie, les domaines de recherche sont nombreux. Une université a l'immense avantage d'attirer des cerveaux – ou en garder –, d'encourager la formation de pointe et la recherche et d'assurer le maintien d'un vivier propre à la réflexion. A titre de comparaison, l'université de Neuchâtel permet d'attirer près de 4000 étudiants, crée 1'100 postes de travail et compte pas moins de 500 doctorants menant des travaux de recherche scientifique, le tout pour un coût annuel de 120 millions de francs, dans une ville à peine plus grande que Sion.


A vendre

"L'Arche" Chamoson

ASE SA
Construction Générale
1963 Vétroz
www.ase-sa.ch


Eric Boulnoix
079 217 57 30

Attiques
4½, 3½, 2½ pièces

Imporphyre  **Métrailleur**

10'000 m² 1957 Ardon
Av. Neuve 18

Pierres naturelles
Marbrerie
Carrelages
Fontaines
Pavage


1976 - 2010

Tél : 027-306.33.73 www.imporphyre.ch

RETOUR DES CONCESSIONS : L'AVIS DU PUBLIC

De nombreux Valaisans ont participé au débat public organisé par l'UDI. Voici l'avis de quelques uns...

Alexandre Luy, Martigny



Vingt milliards représentent la recette de l'impôt cantonal sur le revenu d'une génération entière! C'est une occasion

inespérée de porter de grands projets d'avenir auxquels nous n'aurions jamais osé rêver. Ne gaspillons pas ce trésor en parkings, routes et usines électriques, ci et là. Il faut un vrai projet d'avenir et créer une fondation de droit public avec ce capital.

Narcisse Crettenand

Retour des concessions : ne pas galvauder la richesse de notre canton

Avec le retour des concessions hydrauliques, dont la valeur est estimée entre 16 et 20 milliards de francs, le Valais a ren-



dez-vous avec l'Histoire. En effet, c'est une chance extraordinaire que de s'assurer du retour de cette richesse dans l'intérêt de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans. De ce fait, il faut non seulement garantir et sauvegarder les intérêts des collectivités concédantes, mais également veiller à une solidarité entre collectivités concédantes et non concédantes, solidarité aussi entre la plaine et la montagne.

L'énergie électrique représente le 23.5% de l'énergie totale consommée dans notre pays. En 2009, la Suisse, a produit 66.5 milliards de kWh pour une consommation de 57.5 milliards de kWh. Notre canton produit plus de 10 milliards de kWh par année, c'est en majorité une énergie accumulée dans les barrages qui peut être turbinée aux heures de pointes, donc valorisée au meilleur prix.

Le Valais consomme annuellement 3.3 milliards kWh, il est propriétaire par les FMV, les communes ou autres sociétés en mains valaisannes de 21% de la production. Le retour de concessions est donc aussi l'occasion d'augmenter les parts dans les aménagements hydroélectriques pour couvrir la consommation valaisanne. Ceci doit permettre de disposer notamment pour les industries et pour les PME valaisannes d'une énergie bon marché.

Les grandes sociétés électriques nationales doivent rester les partenaires privilégiés car ils sont indispensables pour l'accès au marché international de l'électricité. Ne l'oublions pas, le Valais valorise son énergie aux heures de pointes, de plus avec les aménagements de pompage turbinage en court de construction ou en projet, il doit avoir accès aux énergies nationales et internationales de ruban bon marché.

Des voix se font entendre pour reprendre en mains valaisannes la grande majorité, voir la totalité de la production de notre canton. Sachons rester raisonnable et ne prenons pas de risques inutiles, malgré la qualité de l'énergie produite, nous ne sommes finalement producteur « que » du 17% de la consommation Suisse. A titre d'exemple: une nouvelle centrale nucléaire EPR produira plus de 13 mil-

liards de kWh/an, soit plus que le Valais dans son ensemble, et trois sont actuellement à l'enquête publique en Suisse pour une production de près de 40 milliards de kWh/an.

Malgré le fait, que les retours majeurs se situent entre les années 2023 à 2055, il est important, aujourd'hui déjà, de mettre en place des règles pour garantir que ce capital ne soit pas galvaudé mais qu'il serve véritablement de plus-value à notre canton tout entier.

La nécessité de réussir les retours de concessions est d'ailleurs bien relevé par le Conseil d'Etat dans son rapport sur la politique énergétique cantonale du 10 décembre 2008, au chapitre 3.1.4 : « Si le canton ne réussissait pas à équilibrer les valeurs économiques très importantes entre communes concédantes et communes sans force hydraulique, le Valais prendrait le risque d'une intervention politique au niveau fédéral ».

Le 39% des communes et le 29% de la population valaisanne ne sont pas du tout concernées par l'énergie hydraulique; le 63 % de la population valaisanne reçoit moins de 2% des redevances distribuées, alors que dix communes qui représentent 1.2% de la population cantonale se partagent 25% des redevances versées en Valais.

Compte tenu de cette grande disparité et afin de créer une plus value pour l'ensemble des valaisannes et des valaisans, il est indispensable de créer un fonds public cantonal, géré de manière indépendante et professionnelle dont le produit du capital sera affecté à des tâches en relation avec les défis du siècle, notamment en matière de

recherche et développement, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, de formation, prêts et bourses d'honneurs, de problèmes liés au dérèglement climatique, etc...

Dans ce dessein, il est indispensable d'adapter la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques ceci, afin que l'Etat, «le canton», puisse, au retour des concessions que ce soit à l'échéance ou de manière anticipée, disposer d'une partie du produit des retours que ce soit en liquide ou en parts des aménagements hydroélectriques pour les verser dans le fonds public cantonal, cité ci-dessus.

Les participations aux aménagements hydroélectriques propriété du fonds public cantonal pourraient être gérées par les FMV, les rendements de ces participations devraient cependant être attribués au fonds cantonal.

Dans le cadre du retour des concessions, la propriété communale des rivières doit être maintenue et garantie, ainsi que la pérennité des redevances hydrauliques. En 2009, les redevances se sont réparties à raison de 66 mios pour le canton et 42 mios pour les communes concédantes. Dès 2019 avec une redevance à 110.- CHF/kW, le total des redevances ascendra à 151.5 mios.

Les critères de la loi sur la péréquation financière intercommunale devraient être utilisés pour permettre aux communes concédantes, de conserver une part des produits du retour des concessions.

Les communes concédantes avec de petites parts de redevances devraient au minimum pouvoir conserver les parts d'aménagements hydroélectriques nécessaires pour attendre leur autonomie en matière d'approvisionnement électrique.

Nos parents, faute de moyens ont dû concéder leurs eaux. Sachons aujourd'hui mettre en valeur, sans

prendre de risques, le produit de ces concessions qui viennent à échéance. Reprenons le nécessaire pour notre consommation, pour le reste, laissons les grandes sociétés qui ont les compétences et les capacités, gérer ce patrimoine hydroélectrique. Le renouvellement d'une partie des concessions permettra aux communes de disposer de moyens bienvenus et au canton d'alimenter le fonds pour la cohésion cantonale et pour relever quelques défis importants de ce siècle.

Daniel Bitschnau

[Le débat sur le retour des concessions est cette fois bien lancé. Trop tôt jugent certains, les premières échéances se profilant à l'horizon 2020/2030. Enfin se réjouissent d'autres qui évoquent l'urgence d'avancer dans ce dossier délicat, la loi fédérale autorisant le renouvellement des contrats 25 ans avant l'échéance.](#)

Sans parler des montants articulés parfois de manière fantaisiste, le retour des concessions est bel et bien un enjeu essentiel pour le Valais.

Sa gestion nécessite un équilibrage entre le droit des communes concédantes et les intérêts du canton.

Ceci sans prêter les propriétaires légitimes des droits, qui ne sont pourtant pas toujours armés pour négocier avec les grands groupes d'électricité suisses ou étrangers qui lorgnent vers notre potentiel hydroélectrique.

Ces derniers déjà très actifs dans ce dossier, défendraient-ils au mieux les intérêts du canton dans la commercialisation de cette énergie ?

La problématique des lignes à haute tension enterrées ou non, a démontré récemment les intérêts antagonistes

entre les différents acteurs économiques, entre tourisme et les grands distributeurs d'électricité notamment. Il paraît essentiel dès lors que le canton puisse garder un contrôle sur ces retours pour que le Valais dans son ensemble en sorte gagnant.

D'autant plus que la Berne fédérale, voire la commission de la concurrence pourraient également avoir leur mot à dire dans ce dossier.

Une solution valaisanne raisonnable semble toutefois pouvoir écarter ce danger.

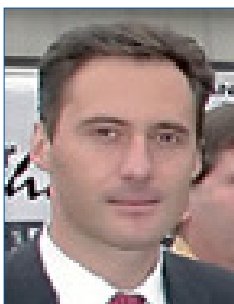
On le voit bien, un exercice délicat, certes, mais qu'on se doit de réussir à tout prix.

Il n'y aura en effet pas de deuxième chance, le Valais joue dans ce dossier une carte très importante pour son développement économique et pour un éventuel repositionnement stratégique à moyen et long terme.

C'est en effet une formidable opportunité à saisir pour préparer l'avenir et offrir aux jeunes valaisans un autre destin que celui «d'attendre que la neige tombe en novembre» comme ironisent certains.

Le modèle norvégien pour la création d'un fonds souverain est intéressant à ce titre. Ces derniers ont eu l'intelligence de placer une partie des redevances du pétrole dans un fond qui leur a permis d'investir dans des activités autres et de diversifier de ce fait leur tissu économique.

Cette réussite pourrait inspirer notre canton et orienter sa réflexion, puisqu'il permettrait de disposer de moyens afin d'investir dans la formation et les nouvelles technologies par exemple.



« UN JOUR, EN ENTREPRISE »



Déjà janvier et le retour à la réalité après la parenthèse des fêtes.

Et si cette année j'offrais de la reconnaissance à mes employés, collaborateurs ou associés ?

De la reconnaissance ! Cela ne grève pas le budget, et peut pourtant engendrer beaucoup d'effets, pour peu que l'on prenne le temps de le faire avec sincérité et empathie.

Qui n'apprécie pas de recevoir un témoignage de reconnaissance ? Qui n'en retire pas une plus grande estime de soi et, par conséquent, un encouragement à continuer et même à s'améliorer ?

L'estime de soi influence le fonctionnement de chacun, non seulement dans sa vie privée mais aussi dans sa vie professionnelle... On hésite parfois à exprimer sa reconnaissance. C'est peut-être parce que l'on considère comme « peu viril », assimilé à la flatterie ou à une intention manipulatrice, le fait de remercier ou de relever une attitude, un comportement positifs.

Si vous exprimez votre gratitude, respectez quelques critères de qualité :

- la sincérité : savoir reconnaître les faiblesses et les forces des collaborateurs
- la personnalisation : chaque personne est unique
- la crédibilité : votre reconnaissance porte sur quelque chose que vous pouvez vérifier

- la spécificité : relevez un effort, une réalisation, un événement particulier.

Pour que la reconnaissance circule librement dans votre entreprise, instaurez les 5 règles de base :

être capable de

- recevoir
 - demander
 - donner
 - refuser
 - se donner à soi-même
- une authentique reconnaissance.

Le besoin d'être reconnu est un besoin vital. L'absence de signes de reconnaissance est la cause de souffrances physiques et psychologiques pouvant entraîner la mort, même si les autres besoins physiologiques sont satisfaits !

La citation de Louis Dumont, anthropologue français, affirme le besoin actuel de donner des signes de reconnaissance :

« Nous sommes passés d'une société qui aime les personnes et utilise les choses à une société qui aime les choses et utilise les personnes. »

L'être humain recherche des stimulations de la part des autres pour se sentir exister.

Il préfère parfois recevoir des signes négatifs plutôt que l'indifférence.

S'il est difficile de donner spontanément de la reconnaissance aux autres, il est tout aussi difficile de savoir recevoir des compliments, accepter le positif sans minimiser la valeur de ses qualités reconnues, oser accepter sans passer pour quelqu'un de prétentieux. !

Et si personne ne semble faire attention à votre travail, faites une de-

mande claire à votre interlocuteur : « Donne-moi ton avis sur... »

Les autres ne peuvent pas deviner vos besoins...

Vous avez peur que le dicton se vérifie : « Plus on en donne, plus ils en veulent... »

Aucun risque si vos signes de reconnaissance sont sincères, légitimes et dosés.

L'arrosage automatique n'est pas de mise dans ce genre de situation, au contraire, si vos compliments vont systématiquement à plusieurs personnes en même temps, l'impact en sera fortement diminué, d'où l'importance de personnaliser votre démarche.

Vous pouvez aussi refuser un compliment qui sonne faux, vous semble exagéré ou qui vous met mal à l'aise.

Et avant de manquer cruellement de signes positifs, sachez vous souvenir de vos réussites afin de vous encourager à progresser et à vous améliorer.

En guise de conclusion :

« De quand date mon dernier compliment sincère à :
mon conjoint,
mon épouse – compagne,
mes parents – enfants –
frères – sœurs – amis – collègues –
voisins... ? »

Que 2011 vous permette de réaliser vos projets et vous entoure d'amitié et de joie.

Christine Denis

KONZESSIONSHEIMFÄLLE : DER VSU BEZIEHT POSITION

Nach der Debatte vom 23. November 2010 führte der Verband der selbständigen Unternehmer eine Umfrage bei seinen Mitgliedern zu den drei vorliegenden Lösungsvorschlägen durch. Etliche Unternehmer sowie Selbstständige äusseren sich zu dieser für die wirtschaftliche und gesellschaftliche Zukunft des Wallis wichtigen Frage.

Generell wird die dritte der vorgeschlagenen Varianten bevorzugt, das heisst die Äufnung eines unabhängigen Fonds. Obschon erst wenige Informationen zu den Rahmenbedingungen verfügbar sind, etwa der Realwert der Konzessionen, Rückzahlungsdaten usw., wird dennoch die Meinung geteilt, dass das Wallis diese Chance nicht verpassen sollte. Mit einer solchen Lösung könnte das Wallis eine starke wirtschaftliche Stellung in der Schweiz – und in Europa – einnehmen.

Basierend auf dem norwegischen Modell ist ein unabhängiger Fonds die wohl na-



Die Herren Godel, Dayer, Cina und Mayo-raz (Moderator der Diskussionsrunde).

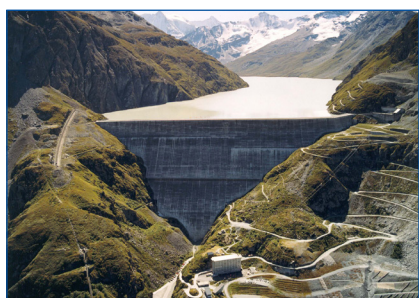
chhaltigste Lösung. Die Renditen aus den Ersparnissen werden es erlauben, für den Kanton wichtige Projekte zu realisieren und einen entscheidenden Beitrag zu einem drängendem Problem zu leisten : dem Braindrain.

Für den VSU ist klar, dass auch die Gemeinden ihren Teil beizutragen haben. Dabei ist klar : Was für den ganzen Kanton von Vorteil ist, davon werden auch die Gemeinden indirekt profitieren. Wächst die Gesamtwirtschaft im Wallis, so haben alle Branchen und Gemeinden daran einen Anteil.

Die Idee, das Wallis als grossen Stromlieferanten zu positionieren, ruft nicht nur positive Echos hervor. Die Stromproduktion birgt einige Risiken, die zu hoch erscheinen mögen, als dass eine Autorität sie eingehen könnte – vor allem dann, wenn diese Autorität aktuell weder über

die Kompetenzen noch über die kritische Grösse verfügt, um den Herausforderungen wie etwa dem Klimawandel oder den schnellen Veränderungen des Elektrizitätsmarktes zu begegnen. Zudem sind die Auswirkungen auf den Arbeitsmarkt oder das Wirtschaftswachstum nur abschätzbar. Schliesslich ist es schwierig, vorherzusagen, wie gross die Konzessionsgelder im Vergleich zu den aktuellen Abgaben der Stromkonzerne ausfallen werden.

Falls ein unabhängiger Fonds eingerichtet wird, so ist es für den VSU von äusserster Wichtigkeit, dass auch die Wirtschaftspartner bezüglich der Mittelverwendung ein Mitspracherecht ausüben können. Generell sollte bei der Mittelverwendung der Unternehmergeist im Mittelpunkt stehen – auf diese Weise könnte sich das Wallis zum zukünftigen Silicon Valley Europas entwickeln.



Herr Raymond de Morsier folgte der Debatte mit grossem Interesse.



Envie de...
Clarifier vos interventions
Mieux communiquer
Améliorer vos performances
Gérer des conflits
Relever des défis

Christine Denis
www.ateliercouleursdevie.ch
Mentor coach® certifiée 079 279 14 34

swiss-immobilier.ch



appel gratuit 0800 424 424

Bernard Lamon
079 412 24 24
bernard.lamon@swiss-immobilier.ch

pannungsleitungen durchlaufen und welche deswegen die Abgeltung von «Durchleitungsrechten» verlangen könnten.

- Risiko der Mittel-Verschwendung im gesamten Kanton.
- Keine Möglichkeit zur Realisierung grosser kantonaler Projekte.
- Teilweiser Verlust der Hoheit über die im Wallis produzierte Elektrizität.

Option 2 Das Wallis, der grosse Stromproduzent

Anstatt die Wasserrechtskonzessionen auf die Elektrizitätsunternehmen neu zu verteilen, sollte nach Ansicht von Herrn Cina der Kanton, beispielsweise über die Zwischenstation der FMV, zum Produzent von Elektrizität werden. Die Schaffung eines grossen Elektrizitätsunternehmens, dessen Aktionariat zwischen den Gemeinden und dem Kanton aufgeteilt ist, sichert dem Wallis auf lange Sicht die Versorgung mit günstigem Strom und öffnet dem Kanton neue wirtschaftliche Perspektiven.

Dieses Modell basiert insbesondere auf dem Beispiel des Kantons Graubünden, der 49% seiner elektrischen Produktion mit ausländischen Elektrizitätsunternehmen teilt.

Vorteile

- Sicherung einer unabhängigen und günstigen elektrischen Versorgung.
- Ermöglichung einer Energiepolitik, die neue Unternehmen anzu ziehen vermag.
- Aufrechterhalten der Verteilung zwischen Kanton und Konzessionsgemeinden.
- Stärkung der elektrischen Industrie im Wallis.
- Unabhängigkeit gegenüber ausländischen Elektrizitätsunternehmen.

Nachteile

- Die Öffentlichkeit trägt die Risiken im Zusammenhang mit der Stromproduktion und der Entwicklung der Nachfrage, dem Klima sowie den mit der Produktion verbundenen Risiken.
- Der Kanton besitzt nicht das nötige Wissen der Elektrizitätsunternehmen zur Bewirtschaftung der Stromproduktion.
- Die Öffentlichkeit erhält die Mittel der Konzessionsheimfälle nicht auf ein Mal, sondern in Form von Dividenden, deren Höhe unterschiedlich ist.
- Die öffentliche Hand wird die kritische Grösse eines Schwergewichts auf dem Elektrizitätsmarkt nicht erreichen können; dies mit der Konsequenz, dass sie sich mit einem ausländischen Elektrizitätsunternehmen zusammenschliessen muss.

Option 3 Schaffung eines unabhängigen Fonds

Dieses Modell, vertreten von Herrn Comtesse oder auch – mit dem Beispiel der norwegischen Verwaltung von Energieressourcen – von Herrn Pascal Couchepin, zielt darauf ab, das gesamte Geld der Wasserrechtskonzessionen in einem unabhängigen kantonalen Fonds zu verwalten. Die Konzessionsgemeinden wären nicht mehr Eigentümer der Mittel der Konzessionen.

Der unabhängige Fonds, bestehend aus nahezu 20 Milliarden Franken, soll zur Verwirklichung grosser kantonaler Projekte dienen, wie etwa die Schaffung von Forschungszentren, Universitäten oder Hochschulen. Diese Mittel sollen zur Verbesserung der Situation des Wallis mit einer grösseren wirtschaftlichen Macht beitragen.

Vorteile

- Mittelzufluss für den Kanton zur Schaffung von neuen und wichtigen Wirtschaftsbereichen.
- Vermeidung von Risiken im Zusammenhang mit der Entwicklung des Elektrizitätsmarktes.
- Darlegung eines kohärenten Projekts gegenüber Bundesbern.
- Vermeidung der teilweisen Verschwendung der Mittel aus den Konzessionsheimfällen.
- Der Kanton erhält mit Sicherheit Geld, was nicht unbedingt der Fall wäre, wenn er seine Staudämme selbst bewirtschaften würde. Das Risiko einer Verminderung der Wassermenge (also einer Verminderung der Produktivität) aufgrund der weitergehenden Verkleinerung der Gletscher ist nicht zu vernachlässigen.

Nachteile

- Risiko eines grossen Konflikts zwischen dem Kanton, den Nicht-Konzessionsgemeinden und den Konzessionsgemeinden.
- Verlust der Hoheit über die Walliser Stromproduktion.

KONZESSIONSHEIMFÄLLE: DIE DISKUSSION BEGINNT

Am 23. November 2010 hat der VSU eine grosse Diskussionsrunde zum Thema der Heimfälle von Wasserrechtskonzessionen organisiert, an der die Herren Xavier Comtesse, Jean-Michel Cina, Vincent Riesen und Christophe Dumoulin teilgenommen haben und die durch Herrn Pierre Mayoraz vom « Nouvelliste » moderiert wurde. Um die hundert Personen haben an dieser Veranstaltung teilgenommen, unter ihnen mehrere angesehene Persönlichkeiten aus der Elektrizitätswirtschaft und der Politik.

Mehrere Walliser Gemeinden werden in den nächsten Jahren Eigentümer einer grossen Zahl von Wasserrechtskonzessionen und Stauanlagen. Diese Infrastrukturen widerspiegeln einen Wert von 15 bis 20 Milliarden Franken. Der VSU hat sich die Frage gestellt: Wie soll man diese Ressourcen am besten verwalten?

Aus der Diskussion haben sich drei grosse Möglichkeiten zur Nutzung der Konzessionen herauskristallisiert, die allesamt sowohl Vor- als auch Nachteile in sich bergen. Von der Respektierung der heutigen Aufteilung, welche den grössten Anteil den Konzessionsgemeinden belässt (diese Meinung vertreten von Christophe Dumoulin, Gemeindepräsident von Bagnes) bis zur Schaffung eines eigenständigen kantonalen Fonds (vorgeschlagen durch Xavier Comtesse) haben die Diskussionsteilnehmer mehrere Visionen vorgebracht, welche sich in Bezug auf die Verwendung des anfallenden Geldes radikal voneinander unterscheiden.

Diese wichtige Diskussion wird die Debatte in der Öffentlichkeit und in den Institutionen in den nächsten Monaten und Jahren antreiben. Die getroffene Lösung wird unbestrittenermassen riesige Auswirkungen auf die Walliser Wirtschaft und die KMU sowie alle Selbständigerwerbenden des Kantons zeitigen. Der VSU wird hier die Stimme der Selbständigerwerbenden und der Unternehmer hochhalten in einem Bereich, der sowohl eine Chance als auch eine der grössten Herausforderungen des Kantons am Beginn des 21. Jahrhunderts darstellt.



« Jean Pralong, Direktor der Forces motrices valaisannes (FMV), zögerte nicht, seine Ansicht anlässlich der Debatte zu vertreten ».

OPTION 1 Aufteilung nach geltendem Recht

Diese Option, vertreten von Herrn Dumoulin, besteht darin, die unabhängige Verwaltung der eigenen Wasserrechtskonzessionen bei den Gemeinden zu belassen. Mehrere Berggemeinden werden demnächst Eigentümer von hydraulischen Werken auf ihrem Gebiet, welche sie nach eigenem Gutdünken bewirtschaften können.

Die Gemeinde Bagnes hat insbesondere ihre Kapazität zur korrekten Verwaltung dieser grossen Mittel aufgezeigt, die ihr ermöglichen, ihre Investitionen auf lange Sicht zu finanzieren.

Der Kanton erhält 10 bis 20% des Werts der Wasserrechtskonzessionen.

Vorteile

- Vermeidung eines Konflikts zwischen dem Kanton und den Konzessionsgemeinden.
- Mittelzufluss an die Berggemeinden, die im Allgemeinen finanziell nicht gut dastehen.
- Garantierung von Rechtssicherheit.
- Vermeidung von Risiken im Zusammenhang mit der Entwicklung des Elektrizitätsmarktes.

Nachteile

- Mit Ausnahme des interkommunalen Finanzausgleichs profitieren die Nicht-Konzessionsgemeinden nicht von den anfallenden Mitteln.
- Risiko eines Konflikts zwischen den Konzessionsgemeinden und denjenigen Gemeinden, auf deren Territorium beispielsweise Hochs-



Machen wir es wie Norwegen!

Vor einigen Jahren sprach man von der «holländischen Krankheit». Dieser Ausdruck bezeichnete die ökonomische Situation eines Landes, das infolge der Entdeckung von Rohstoffvorkommen durch neue Ressourcen überschwemmt wurde. Das Resultat war ein Teufelskreis: plötzlicher Überfluss, Verschwendung, kaum nützliche Investitionen, Verschuldung, Inflation, usw. Um diese negative Spirale zu verhindern, investieren die klügsten Länder ihre natürlichen Ressourcen in einen Fonds, dessen Einnahmen ausschliesslich für längerfristige Ziele verwendet werden. Norwegen ist dafür ein gutes Beispiel. Die Erzeugerländer von Rohstoffen in Afrika das Gegenbeispiel.



Ab 2015 fallen umgerechnet 15 Milliarden Franken zurück an die Walliser Gemeinden, welche Eigentümer von Staudämmen sind. Dieser Betrag ist unverhältnismässig im Vergleich mit den Möglichkeiten, ihn effizient und längerfristig zu nutzen. Im Extremfall von Eisten handelt es sich um mehr als 1,5 Millionen Franken pro Einwohner. Niemand würde es gerecht finden, den Gemeinden die Gesamtheit ihrer Rückfallsrechte wegzunehmen. Es drängt sich aber eine Verteilung auf. Schließlich sind auch die elektrischen Leitungen eine Belastung. Ist es gerecht, dass ein junger Mensch, der in seinem Dorf keine Arbeit findet, um seinen Anteil am Rückfallsrecht gebracht wird?

Mehrere Antworten sind möglich. Die vernünftigste ist diejenige von Norwegen. Die Schaffung eines eigenständigen Walliser Fonds, der 50 bis 70% der Rückfallsrechte umfassen würde. Die Geldsummen würden dem Staat überwiesen, um unter der Aufsicht des Grossen Rates für im Gesetz festgelegte Ziele verwendet zu werden; Ziele, die es auf lange Sicht ermöglichen würden, den Kanton Wallis für die umweltrelevanten und sozialen Herausforderungen der nächsten 100 Jahre vorzubereiten, bis zu den nächsten Konzessions-Heimfaellen in 100 Jahren.

Pascal Couchepin
Alt-Bundespräsident

**Der VSU wünscht Ihnen
ein gutes Neues Jahr!**



*Der Verband der selbständigen Unternehmer
gratuliert Herrn Nationalrat
Jean-René Germanier, Mitglied des VSU,
zur Wahl als Nationalratspräsident.
Wir wünschen ihm ein schönes
Präsidentschaftsjahr 2011.*

JAB
1950 Since 1